



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pas-de-Calais
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

Inspection de l'Éducation
Nationale

Circonscription de Liévin

Dossier suivi par

Michèle DETEVE

IEN

Téléphone

03.21.44.62.58

Télécopie

03.21.44.77.90

Courriel

ce.0623618w@ac-lille.fr

Rue Paul Bert

62800 LIEVIN

Liévin, le 16 avril 2015

L'inspectrice de l'Éducation nationale
à
Mesdames et Messieurs les
Directeurs d'école,
Mesdames et Messieurs les Enseignants
Mesdames et Messieurs les membres
du RASED

Année Scolaire 2014/2015

Note de Service n°4 Le Numérique

Faire entrer l'École dans l'ère du numérique est une priorité nationale. « *Notre monde connaît aujourd'hui avec le numérique une rupture technologique aussi importante que le fut, au XV^{ème} siècle, l'invention de l'imprimerie. La transformation radicale des modes de production et de diffusion des connaissances et des rapports sociaux emporte, partout et pour tous, de nouvelles façons de vivre, de raisonner de communiquer de travailler, et, pour l'École de la République, de nouveaux défis. Car transmettre des savoirs à des enfants qui évoluent depuis leur naissance dans une société irriguée par le numérique et donner à chacun les clés pour réussir dans sa vie personnelle, sociale et professionnelle future nécessitent de repenser en profondeur notre manière d'apprendre et d'enseigner ainsi que le contenu des enseignements.* »

Le numérique permet de :

- développer des pratiques pédagogiques plus adaptées aux rythmes et aux besoins de l'enfant,
- renforcer l'interactivité des cours en rendant les élèves acteurs de leurs propres apprentissages,
- encourager la collaboration entre les élèves et le travail en autonomie,
- offrir des possibilités nouvelles pour les élèves en situation de handicap,
- faciliter les échanges au sein de la communauté éducative et favoriser l'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants.

I- Les conditions matérielles :



Dans la circonscription, peu à peu les écoles sont dotées de matériels pédagogiques nouveaux induisant des pratiques pédagogiques repensées. Ainsi 61 classes bénéficient d'un TBI, 24 écoles sont dotés d'ordinateurs et 6 de tablettes. Des plans d'équipement sont d'ores et déjà prévus dans différentes communes.

Cependant, si vous en avez le besoin, des possibilités d'emprunt existent :

1) Après du CANOPE

L'offre de TUICE (technologies usuelles de l'information et de la communication dans l'éducation) est de plus en plus importante, et l'usage de ces matériels en classe se répand.

Toutefois, lorsqu'un établissement n'est pas équipé, ses enseignants ne peuvent tester le matériel et faire évoluer leurs pratiques. C'est pourquoi Canopé, académie de Lille, propose le prêt de différents matériels :

- TBI ;
- visualiseur ;
- boîtiers de vote ;
- classe mobile...

Des partenariats ont été signés avec plusieurs industriels qui leur fournissent le matériel.

Le prêt porte sur une durée d'une période scolaire (entre deux vacances), soit 5 à 7 semaines. Une convention de prêt est signée par l'établissement emprunteur. En contrepartie, les enseignants utilisateurs s'engagent à fournir un compte-rendu pédagogique sur l'utilisation du matériel (avantages, inconvénients, exemples d'activités réalisées...). Canopé, académie de Lille, peut être amené à filmer certaines séquences de travail dans la classe. Ces témoignages et séquences filmées sont publiés sur le site de Canopé, académie de Lille.

Contact : réservations, renseignements

Arnold GIL

Canopé, académie de Lille

31 rue Pierre Legrand

itp.crdp@ac-lille.fr 

2) Après de la Direction académique

Le dispositif « *classes mobiles TUIC 62* », élaboré dès 2008 à l'initiative des Conseillers Pédagogiques départementaux TUIC, des Enseignants-Ressources TUIC, et du CDDP du Pas de Calais, a pour objectif de doter temporairement des écoles ne disposant pas d'un équipement informatique suffisant mais dont la volonté d'intégrer les TUIC dans les pratiques d'enseignement est forte.

La mise en place d'activités exploitant les TUIC, autour d'un projet construit et réfléchi, a également pour but de présenter aux municipalités l'intérêt de ces techniques dans les pratiques pédagogiques ordinaires de la classe et de les inciter à mettre en place un plan d'équipement à destination des écoles.

- **L'école : le directeur de l'école** prend contact avec la municipalité afin de l'informer du dispositif et l'invite à découvrir sa mise en œuvre.
- **L'enseignant** rédige un projet pédagogique et apporte sa contribution active à sa mise en œuvre. Il prend contact avec le conseiller pédagogique départemental TUIC et l'enseignant ressource TUIC (ER-TUIC) de son secteur pour l'aider dans sa démarche.
- **L'IEC de la circonscription** donne son avis sur la candidature d'une classe, inscrit le dispositif dans le plan de travail de l'ER-TUIC du secteur et met à disposition un conseiller pédagogique pour accompagner le dispositif.
- **La Direction des services départementaux de l'Education nationale et la Délégation Académique au Numérique pour l'Education** apportent un soutien financier à l'opération en assurant la mise à disposition des matériels prêtés, ainsi qu'un soutien technique en collaboration avec l'équipe de l'atelier Canopé – site d'Arras.
- **Le réseau informatique de la Direction Académique** : le CPD-TUIC régule et accompagne la mise en œuvre du dispositif, en lien avec l'ER-TUIC de la circonscription. Ce dernier prend également contact avec la municipalité afin de présenter le dispositif et étudier un plan d'équipement matériel de l'école.
- **L'atelier Canopé – site d'Arras** assure la logistique de l'opération en transportant les matériels vers les classes retenues. Son équipe technique installe les matériels et assure une remise à niveau technique à l'issue du dispositif.
- **Des partenaires industriels** peuvent être associés à l'opération par le prêt de matériels (ordinateurs, TBI, moyens innovants de connexion à l'Internet...).

La mise en œuvre de la classe mobile TUIC :

Ø Le prêt des matériels se fait pour des durées égales aux trimestres scolaires. L'ER-TUIC accompagne l'enseignant pendant cette période.

Ø Le directeur de l'école assure la médiatisation du dispositif. Lors de la dernière journée, les parents, les élus, les différents partenaires, la presse... sont invités à assister à un moment de présentation des travaux par les élèves.

Ø Ce temps d'échanges a aussi pour objectif de rassurer les parents quant à l'utilisation de l'outil informatique, de convaincre les décideurs locaux de l'intérêt de disposer de ces matériels, en démontrant les plus-values apportées par les TUIC.

Ø Au terme de la mise en œuvre de la classe mobile TUIC, l'ER-TUIC contacte la municipalité pour proposer des solutions d'équipement dans la ou les écoles de la commune.

Sont disponibles :

- Classe mobile (ordinateurs ultraportables Windows 8)



- Classe mobile mixte (portables et tablettes Asus transformer)
- Classe mobile tablettes (Ipad)
- Classe mobile tablettes (Samsung galaxytab3)
- Classe mobile ardoises bic éducation (incompatible avec des salles à l'étage)
- Malette de baladodiffusion
- Projection au sol lighthouse + coin écoute storyphones (pour les classes maternelles)

II- L'École dans l'ère du numérique – en quoi le numérique peut-il aider l'École dans l'accomplissement de ses missions fondamentales ?

L'éducation nationale et ses partenaires mettent à disposition des enseignants un certain nombre de services numériques et de ressources pédagogiques validées destinées à les aider dans la mise en œuvre de leur enseignement.

- Mise en ligne des ressources pédagogiques sur les apprentissages de fondamentaux éditées par le CNDP : <http://www.reseau-canope.fr/lesfondamentaux/accueil.html>

- Création d'une collection de films audiovisuels accessibles en ligne gratuitement et libres de droit sur les points clés des enseignements fondamentaux (apprendre à lire, dire et écrire, aborder autrement la géométrie, la résolution de problèmes en mathématiques ...) et sur les enseignements d'ouverture comme l'éducation civique, la connaissance du monde et l'éducation artistique et culturelle.

Lien : <http://www.reseau-canope.fr/lesfondamentaux/accueil.html>

- Mise en ligne d'un offre de service accessible à tous pour l'apprentissage de l'anglais en primaire : English for Schools avec une déclinaison pour les élèves de primaire (english for Pupils) et pour les enseignants (English for Teachers) : <http://kids.englishforschools.fr/>

- Télévision connectée : le site tv <http://www.lesite.tv/>

- Music'prim : Une ressource dédiée à l'éducation musicale pour les enseignants, les formateurs et les corps d'inspection du 1er degré.

- Une offre légale d'œuvres à écouter et à chanter accompagnée de supports pédagogiques conçus pour enrichir les parcours d'éducation artistique et culturelle et enseigner l'histoire des arts.
- Un partenariat avec des professionnels de la musique au service de la culture patrimoniale, entre le ministère de l'éducation nationale et l'association « Tous pour la musique ».

<http://www.reseau-canope.fr/musique-prim/accueil.html>

Éduthèque : une offre du service public du numérique éducatif

Ce portail est construit pour les enseignants et rassemble des ressources pédagogiques s'appuyant sur des grands établissements publics à caractère culturel et scientifique.

<http://www.edutheque.fr/accueil.html>

III- Des exemples innovants :

Témoignages :

<http://www.education.gouv.fr/cid77670/-temoignages-des-professeurs-innovants-partagent-leurs-usages-du-numerique.html>

Agence nationale des usages des TICE :

<http://www.cndp.fr/agence-usages-tice/>

Enseigner avec Minecraft en cours de technologie :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2015/02/03022015Article635585374082292724.aspx>

Le blog : <http://www.educasources.education.fr/fiche-detaillee-127778.html>

IV- Bibliographie :

<http://www.cndp.fr/ecolenumerique/tous-les-numeros/classes-numeriques.html>

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/spip.php?article51>

<http://eduscol.education.fr/cid77930/nouvelles-ressources-edutheque.html>

Prim'tice : <http://www.primtice.education.fr/index.php>

A la rentrée prochaine, un volet « formation aux outils du numérique » intégrera le plan d'animations pédagogiques et de formation de la circonscription.

Je sais pouvoir compter sur le dynamisme des équipes et sur l'engagement de chacun pour que l'entrée de « l'école dans l'ère du numérique » soit une réalité pour vos élèves.

Michèle Detève.